

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/06/2013

Réception par le Prefet : 17/06/2013

Publication : 21/06/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-6-7-1

Séance du vendredi 14 juin 2013

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS "DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2012-6-7-2 du 5 décembre 2012 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 12 avril 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Précise que la participation départementale d'un montant total de 2 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2013, Programme D732, Imputation 65-313-6574-2417-025.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions